

## Note n° 113 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 25 janvier 2024

### Décisions des 9 organisations de retraité·e·s

Les 9 organisations se sont réunies vendredi 19 janvier 2024, de 10 h à 12 h dans les locaux de FO. Toutes les organisations étaient présentes, hormis LSR.

**Journée d'action des retraité·e·s** : ce sera le mardi 26 mars. Pour Paris, il faudra réfléchir à un parcours visible de la manifestation et à son objectif : Attal ne nous recevra pas et le lieu n'est pas enthousiasmant, Bercy peut accepter une rencontre et permettre d'en rendre compte ensuite, ...

**Conférence de presse** : elle se tiendra lundi 5 février à partir de 10 h 45 dans les locaux de la CGT. La CGT invitera la presse à venir assister à notre conférence de presse en lui envoyant un texte qui reprendra nos revendications. Au soir de la déclaration de politique générale d'Attal le 30 janvier, nous nous contacterons pour voir comment nous analysons son discours.

**Lettre au 1<sup>er</sup> ministre et lettre aux groupes parlementaires** : après intégration des remarques signalées avant et pendant la réunion, les deux lettres sont adoptées et seront envoyées par FO. À noter que la députée Danièle Obono (Paris, 18<sup>e</sup> arrondissement) nous invite à son compte-rendu de mandat le 25 janvier à 19 h au cours duquel elle évoquera sa proposition de loi qui oblige l'État à un accueil physique dans les services publics. Nous pourrions insister auprès des sénateurs pour qu'elle soit adoptée aussi au Sénat.

**Les mensonges de Macron** : le projet envoyé par Solidaires convient. Il représente un outil que chaque équipe utilisera à sa façon.

**Haut Conseil de l'Âge** : la FSU a envoyé au G9 un projet d'expression contre la loi immigration et ses conséquences. Le Président du HCA a devancé et a annoncé qu'était proposé un travail transversal des 3 conseils du HCFEA (Famille, Enfance, Âge) sur les conséquences de la loi immigration sur l'accès aux prestations et services des familles étrangères. Dans le champ du grand âge, est concernée l'APA. « *L'objectif est de publier une note d'analyse commune aux trois Conseils au cours du premier semestre 2024* ».

Nous sommes bien conscients qu'une partie des responsables de la haute fonction publique, dont le HCFEA, tiennent au respect des droits. Nous ne manquerons pas d'intervenir pour soutenir l'initiative du président du Haut conseil de l'âge lors de son introduction de la séance plénière du HCFEA.

**8 mars** : cette journée pour l'égalité des femmes et des hommes mérite plus que notre habituelle expression (qu'il faut faire) dans cette période de menaces de remise en cause de la réversion et de régressions du départ à la retraite imposées par la loi. Il est décidé d'organiser un colloque à Paris.

La FSU propose un texte pour le 8 mars, comme les années précédentes et chaque organisation cherche un·e intervenant·e spécialiste de la réversion qui pourrait participer à un colloque sur Paris dans la semaine du 8 mars. C'est la FSU qui centralise les propositions de « spécialiste » pouvant venir animer notre colloque.

**Anniversaire du G9** : il est décidé le principe d'un colloque à Paris ouvert aux militantes et militants sur « *les 10 ans du G9, un exemple d'unité d'action* » avec un sociologue. Jean-Marie Pernot, qui travaille sur le syndicalisme, est évoqué, la FSU le contacte et lui propose la date de jeudi 23 mai. Il faudra chercher une salle.

**Communiqué FO-FSU** : FO et FSU ont envoyé un projet de communiqué sur leur attachement à la paix face au développement des conflits et des guerres, sur la nécessité de retrouver une primauté de la démocratie dans notre pays, d'arrêter la criminalisation de l'action syndicale et d'affirmer les revendications des retraité·e·s.

CFTC et CFE-CGC sont réticentes à une expression jugée trop politique, les 7 autres organisations valident le communiqué et son envoi.

**Rencontre avec Delphis, une association de bailleurs sociaux** qui s'occupe du logement social, programme des constructions dans les territoires. Nous acceptons cette rencontre, dans un contexte où la loi vient de changer les règles, de faire entrer dans la légalité le logement clandestin et les marchands de sommeil. La CFTC et la CFE-CGC nous représenteront lors de cette rencontre.

**Prochaine réunion** : lundi 5 février 2024 à 14 h dans les locaux de la CGT (après la conférence de presse).

## + 5,3 % pour les pensions de base

Cette augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'est pas un cadeau, il s'agit de la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation calculée de façon précise : la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'obtient en faisant la différence entre la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour les mois de novembre 2022 à octobre 2023 et cette même moyenne pour les mois de novembre 2021 à octobre 2022. Le résultat, 5,26 %, a été arrondi à 5,3 %.

### Les retraité-es toujours dans le collimateur.

Certains, dont des économistes, ceux qui pensent que les retraité-es sont une charge inutile qui coûte trop cher, regrettent l'augmentation des pensions en avançant deux arguments : un soi-disant creusement de l'écart entre actifs et retraités et des objectifs de réduction du déficit public :

- « *C'est une décision politique qui pose la question de l'équité entre les générations et ne fait que creuser les écarts de richesse entre actifs et retraités* », selon l'économiste Maxime Sbaihi (auteur du « Grand vieillissement ») qui précise que la Banque de France prévoit une augmentation de seulement 4,1 % du salaire moyen cette année. Dans la tribune qu'il a cosignée en octobre, il demandait déjà de désindexer les retraites « *pour donner la priorité à la jeunesse, aux salaires et à la valeur travail* ».
- « *Revaloriser toutes les retraites est un manque à gagner pour l'investissement dont nous avons besoin, dans nos jeunes, dans nos actifs, dans notre capital humain* » selon Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz.
- « *En France, les retraités ont un niveau de vie supérieur au reste de la population. Seule l'Italie est dans une situation comparable* », argumente François Ecalte, fondateur du site spécialisé dans les finances publiques Fipeco.

**Ces personnes dénommées économistes feraient bien de regarder plus attentivement les textes et graphiques du Conseil d'Orientation des Retraites, ou bien d'être plus honnêtes.** Certes, le niveau de vie des retraité-es est annoncé légèrement supérieur ... à celui de l'ensemble de la population, c'est-à-dire que le revenu d'une personne à la retraite est supérieur à celui du nourrisson, des jeunes sans revenu... quoi de plus normal ?

Une comparaison avec ce qui est comparable montre que le niveau de vie des retraité-es est légèrement inférieur à celui des actifs (les personnes qui travaillent et celles qui sont au chômage).

Le pire concerne l'avenir : même si les pensions étaient revalorisées au rythme de l'inflation officielle, le niveau de vie des retraité-es chuterait fortement, d'un quart en 50 ans, ramenant les retraité-es à leur pauvre situation de 1980. C'est une rupture. Le progrès social a permis que les pauvres personnes en retraite aient quasiment le même niveau de vie que les actifs, la régression sociale programmée par les différentes contre-réformes sur les retraites va les faire basculer dans la pauvreté.

## Et des prix explosent bien plus

**Les complémentaires santé** à statut mutualiste prévoient une hausse moyenne de 8,1 % de leurs cotisations en 2024, une augmentation inédite par rapport aux années passées au cours desquelles elles augmentaient de 3 à 4 %, selon une enquête de la Mutualité française qui porte sur 8 mutuelles qui protègent 18,7 millions de personnes.

La hausse devrait être en moyenne de 7,3 % pour les contrats individuels et de 9,9 % pour les contrats collectifs obligatoires souscrits par les entreprises pour leurs salariés. Pour les retraité-es, ce pourrait être +25 à 30 % !

Les raisons évoquées sont l'envol des dépenses de santé, les « transferts de charges » que leur impose l'État, les conventions et les revalorisations d'actes signées avec les différentes professions de santé (dentiste, kinésithérapeute, sage-femme, règlement arbitral pour les médecins...) ... et surtout l'augmentation du ticket modérateur pris en charge par les complémentaires pour les soins bucco-dentaires (500 millions d'euros), la montée en puissance du dispositif du « 100 % santé » (prise en charge totale de certains soins optiques, dentaires et auditifs). L'augmentation des tarifs est la conséquence de la politique du gouvernement qui ne peut pas espérer un effort financier des organismes, après plusieurs années d'excédents entre 2017 et 2020, les résultats en santé des complémentaires sont, en moyenne, à l'équilibre.

**Les augmentations santé de Macron**, promises le 16 janvier à sa conférence de presse, seront appliquées à la fin du mois de mars et d'ici début juin : montant des franchises médicales doublées sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux qui passent à 1 €, sur les transports sanitaires (4 €), sur les participations forfaitaires appliquées aux actes et consultations réalisés par un médecin, sur les examens et analyses de biologie médicale qui passent à 2 €. Toutefois, le plafond annuel fixé à 50 € est maintenu pour les personnes dont l'état de santé impose une grande dépense en matière de santé.

**Les tarifs de l'électricité**, selon le ministre de l'Économie et des finances, augmenteront de 8,6 % au 1<sup>er</sup> février, et de 9,8 % pour les contrats heures pleines-heures creuses ! C'est la fin officielle du « bouclier tarifaire », c'est le choix politique d'augmenter à nouveau la taxe sur la consommation d'électricité.

**Une autre politique est possible :** faire payer les entreprises qui contribuent activement au réchauffement climatique comme Total (19 milliards de profits en 2022) et le constructeur automobile Stellantis (16,8 milliards de profits en 2022), rétablir un opérateur public qui ferait payer un tarif réglementé basé sur les coûts de production et non pas sur le prix du marché !

**Ces dépenses, qui sont quasi obligatoires** pour toutes les personnes, pèsent très lourdement pour les personnes ayant de faibles revenus, dont nombre de personnes retraitées qui, avec l'âge, dépensent de plus en plus par exemple pour la santé, mais aussi pour le logement, l'énergie, l'alimentation à domicile, ... (voir page 4 de la note 108 d'août 2023).

## Et les inégalités augmentent

Le récent rapport de l'ONG Oxfam (à lire [ici](#)) dénonce des « niveaux d'inégalités obscènes », « ce capitalisme au service des ultra-riches », le doublement du patrimoine des cinq plus grandes fortunes sur la planète depuis 2020, au détriment du recul du patrimoine et des revenus cumulés de cinq milliards de personnes sur Terre. Il précise « En faisant pression sur les travailleurs et les travailleuses avec des salaires qui augmentent moins vite que l'inflation, en évitant l'impôt, en privatisant l'État et en participant grandement au réchauffement climatique, les grandes entreprises creusent les inégalités ».

« Depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté près des deux tiers de toutes les nouvelles richesses, l'équivalent de 2,7 milliards de dollars par jour, soit près de deux fois plus que les 99 % les plus pauvres de la population mondiale »,

### En France :

- En dix ans, le nombre de milliardaires a été multiplié par trois, leur fortune a été multipliée par quatre.
- Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles – la famille Arnault, la famille Bettencourt Meyers, Gérard et Alain Wertheimer ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % de la population a baissé.
- Sur cette même période, les 42 milliardaires français (dont 6 femmes) ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français-e.
- Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie, ni actions directement.

**De l'argent, il y en a.** « *Un impôt allant jusqu'à 5 % sur la fortune des multimillionnaires et des milliardaires du monde entier pourrait rapporter 1 700 milliards de dollars par an, soit une somme suffisante pour sortir 2 milliards de personnes de la pauvreté* ».

## Le 100 % Sécu, c'est possible !

**En Alsace-Moselle, la complémentaire santé n'est pas nécessaire, la Sécu rembourse suffisamment.** Bien sûr, à la cotisation d'assurance maladie de 7,30 % payée dans les autres départements s'ajoute une cotisation supplémentaire de 1,30 %. Ce taux s'applique depuis avril 2022 et a été confirmé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Cette cotisation assure des prestations en complément de celles du régime général.** Ce régime concerne les salariés exerçant une activité dans ces trois départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle), quel que soit le lieu d'implantation du siège de l'entreprise ; les salariés d'un établissement implanté dans ces départements qui exercent une activité itinérante dans d'autres départements ; et, sous conditions, les titulaires de revenus de remplacement (allocation de chômage et de préretraite, pension d'invalidité ou de réversion, avantage vieillesse).

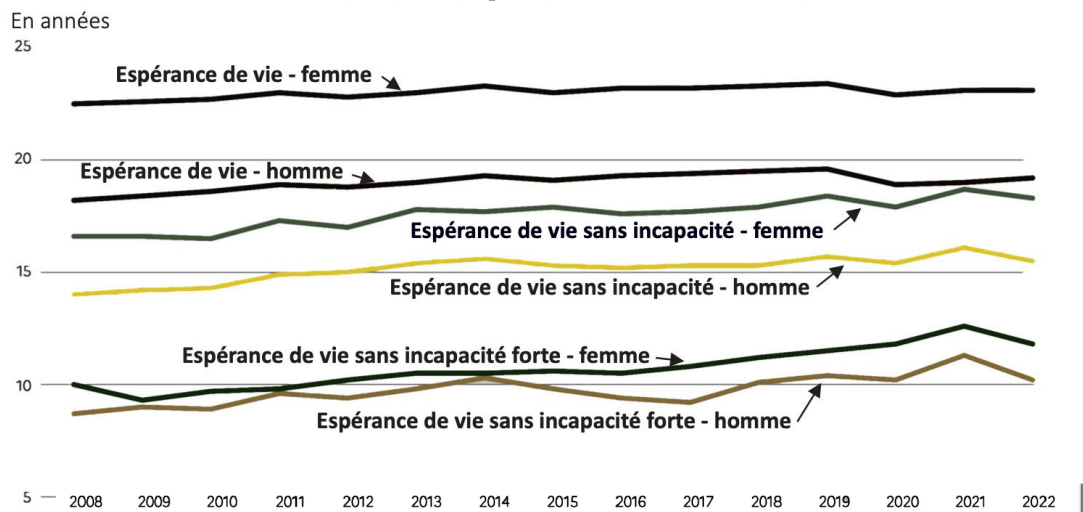
# L'espérance de vie en bonne santé recule

L'étude de la DREES (à voir en cliquant [ici](#)) regarde l'espérance de vie sans incapacité, c'est-à-dire le nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée par un problème de santé dans ses activités quotidiennes.

En 2022 :

- une femme de 65 ans peut espérer vivre encore **11,8 ans** sans incapacité et **18,3 ans** sans incapacité forte,
- un homme peut vivre encore **10,2 ans** sans incapacité et **15,5 ans** sans incapacité forte.

## Évolution de l'espérance de vie à 65 ans



### Quelle évolution ?

- Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 1 an et 9 mois pour les femmes et de 1 an et 6 mois pour les hommes.
- Mais depuis 2021, si une personne peut toujours espérer vivre plus longtemps, ce n'est pas en meilleure santé. En 2022, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a reculé de 0,8 an chez les femmes et de 1,1 an chez les hommes. Les espérances de vie sans incapacité forte baissent aussi. Elles retrouvent leur niveau de 2020. Ces baisses d'espérance de vie en bonne santé apparaissent nettement à la fin des courbes.

## Réunion du Conseil d'administration de l'UNIRS du 16 janvier 2024

Le conseil d'administration de l'Unirs a tiré le bilan de l'AG de l'UNIRS du 6 décembre 2023 et a encore décidé quelques améliorations comme une date limite de réception des amendements aux textes afin qu'ils soient pris en compte et discutés dans les équipes.

Un gros programme de travail a été retenu :

- Réfléchir à plusieurs thèmes généraux, pour améliorer la démocratie politique et l'intervention directe des citoyens, la démocratie économique, la démocratie sociale particulièrement la gestion de la sécurité sociale.
- Réfléchir à un élargissement de la sécurité sociale, par une sécurité sociale de l'alimentation et une sécurité sociale du logement.
- Expliciter ce que nous entendons par le « 100 % Sécu » en ce qui concerne la suppression des complémentaires, tant en matière de santé que de retraite.
- Faire vivre et populariser notre dossier revendicatif sur la fin de vie.
- Participer à la défense et à l'amélioration du compromis social de 1944-1945 régulièrement contesté et attaqué.
- Se battre et agir contre la privatisation de la santé.
- Commencer une réflexion collective sur le nucléaire.

Les membres du CA ont débattu de l'unité syndicale et des contacts entre organisations syndicales, particulièrement après le dernier congrès de la FSU et de la CGT, et les rencontres qui ont commencé entre la FSU et la CGT.

Ils ont aussi échangé sur les complémentaires santé qui se mettent en place dans la Fonction publique, à La Poste et à la SNCF ... en oubliant les retraité-es ou en ne leur accordant pas grand-chose.

**Compte-rendu du CA du mardi 15 janvier 2024 dans les locaux de Solidaires et en visio**

Présents : 18 (6 femmes et 12 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (15 personnes) : SNCF (Didier Scherrer) ; Solidaires Finances (Philippe Girard, Christophe Lejeune, Jacques Lemaire) ; Solidaires Rail (Erwan Guézennec, Robert, SCS, PFI) ; Philippe Carrois, Catherine Souchet ; E3D (Christophe Bidault, Annie Béland).

Pour les Solidaires départementales (12 personnes) : 14 Bureau Normandie (Stéphane Hervin, Dan Pierre, Thomas, Christophe Zentgraf) ; 21 Doubs (Yveline Bidot) ; 41 Loire-Maine (Théo Le Lannec) ; 53 Maine-et-Loire (Christophe, Stéphane, Stéphane) ; 61 Mayenne (Nicolas Van den Broek) ; 77 Paris (Jean-Yves Bédard, Christophe Souchet) ; 83 Vendée (Olivier Fabrice Delort) ; 91 Essonne (Stéphane Fichet) ; 94 Val de Marne (Lionel Dubouché, Philippe Rivet).

Excusés : Marc Leher (Finances Publiques), Jacky Chagnier (40), Didier Delattre (58), Genevieve Mounod (73), Catherine Fayet (91).

**Ordre du jour :**

Bilan de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2023.

1. Agé de la première réunion de C.A. après la tenue de notre assemblée générale du 6 décembre 2023. Nous avons vu et entendu le bilan, notamment pour voir comment améliorer notre fonctionnement pour nos prochains.

2. Évaluation financière : bilan de la comptabilité (2) - notamment en ce qui concerne les besoins de "Solidaires" - évaluation de l'activité - organisation de la salle - gestion des besoins - organisation de la comptabilité et de l'entretien de nos locaux - etc. Présentation et participation à l'assemblée générale. Année financière de 2023.

3. Programme de travail pour les prochains mois. C'est la responsabilité des délégués de notre AG du 6 décembre 2023 qui nous font un certain nombre d'éléments, et il est de notre responsabilité de les discuter et de les valider.

et nous « vite » de la présidence de séance et du secrétaire de l'UNIRS - intervention sur des sujets, notamment sur le report d'activité, sur la mission d'unité et d'entraide, sur l'organisation de la comptabilité de la FSU de Solidaires, sur le financement de l'UNIRS, sur le dossier revendicatif de l'UNIRS, etc.

**Élection d'un Bureau Interprofessionnel de l'UNIRS.** Il s'agit de désigner un Secrétaire Général pour les membres de la C.A. lors de l'AG du 6 décembre 2023. Le mandat du Secrétaire Général a la durée de la prochaine AG (soit au maximum 11 décembre 2024).

**Programme de travail pour les prochains mois.** C'est la responsabilité des délégués de notre AG du 6 décembre 2023 qui nous font un certain nombre d'éléments, et il est de notre responsabilité de les discuter et de les valider.